COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014 20 H 30

Présents : Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - NERRIERE Didier, Adjoint - DAGUISE Patricia, Adjointe - DAUMAS Roland, Adjoint - QUINTARD France, Adjointe - BAUDIN Laurent - BAUDRY Philippe - BREMAUD Emeline - CHAPLEAU Dominique - COUTANT Christelle - GIRARDEAU Nadège - GOIMET Eric - ORVEAU Isabelle - PAYOCK MONTHE Jacinthe - POUPELIN Evelyne - RIMBAUD David - RIVIERE Martine - SENEPART Romain.

Mme QUINTARD France a été élue secrétaire de séance.

65-2014 : Acquisition d'un chemin d'accès (210 m²), rue des Mauges

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité d'acquérir la parcelle B 1335, située rue des Mauges, d'une surface de 210 m², qui permettra l'accès au bâtiment que la commune est en train d'acquérir auprès du Conseil Général, ainsi que l'accès à deux fonds privés.

Il rappelle au Conseil Municipal que les propriétaires de ces deux fonds privés, actuellement propriétaires indivis de la parcelle B 1335, ont signés chacun une procuration pour vendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de cette parcelle B 1335, d'une superficie de 210 m², à titre gratuit, tous frais, droits et émoluments à la charge de la commune.

66-2014 : Location de locaux au « Pôle d'Activités La Promenade » : avenant au bail de la société NOVA PREVENTION (location d'un local supplémentaire)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 61-2012 par laquelle il a été décidé de louer deux pièces, au « Pôle d'Activités La Promenade », de 9,56 m² et 9,63 m², à la société NOVA PREVENTION, à compter du 1er janvier 2013. Il informe le Conseil Municipal de la demande de la société NOVA PREVENTION de louer une pièce supplémentaire de 20 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de louer 20 m² supplémentaires à la société NOVA PREVENTION, à compter du 1er octobre 2014, ce qui porte la surface totale louée à 39,19 m²,
- précise que cette nouvelle surface est louée au même prix que la surface initiale, soit à ce jour, 8,91 € H.T. le m² par mois,
- précise que cette nouvelle surface suivra l'indexation de la surface initiale, et qu'une révision interviendra donc au 1er janvier 2015,
- rappelle que cette nouvelle surface est également soumise au remboursement forfaitaire des charges, à savoir 1,70 € H.T. le m² par mois,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 correspondant.

67-2014 : Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Suite au Comité Syndical du S.I.A. La Gaubretière du 24 juin dernier, le Conseil Municipal est informé du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2013 :

- le prix de l'assainissement collectif (pour un usager de 120 m³) a évolué de 2,8 % entre 2013 et 2014, compte tenu du taux de T.V.A. qui est passé de 7% à 10% au 1er janvier 2014,
- le service comptabilise 5 480 abonnés, soit une progression de 2,3 %,
- les caractéristiques techniques et le tableau relatif aux indicateurs de performance sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport qui lui est soumis au titre de l'exercice 2013.

68-2014 : Extension des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers à la compétence suivante : création et gestion d'une épicerie solidaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers d'étendre ses compétences au domaine suivant (dans le cadre de l'article 7.2.4 : action sociale d'intérêt communautaire) : création et gestion d'une épicerie solidaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de confier cette nouvelle compétence à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

69-2014 : Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint-Pierre de Bazoges-en-Paillers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 19 décembre 2006 par laquelle celui-ci a accepté de participer aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint Pierre de Bazoges-en-Paillers, considérant le fait que certains enfants domiciliés à une distance très proche de cette Ecole (à savoir les villages les Bruyères, le Pont de Bazoges, la Basse Burnière) y sont scolarisés.

La commune de Beaurepaire ayant ouvert une Ecole Publique en septembre 2009, le Conseil Municipal accepte de continuer à verser cette participation, uniquement pour les enfants ayant commencé leur scolarité à Bazoges-en-Paillers, et leurs frères et sœurs plus jeunes, à savoir 2 168 € (542 € x 4 élèves), pour l'année scolaire 2013/2014.

70-2014 : Attribution de primes "ravalement de façades"

Conformément à sa décision n° 32-00 du 25 avril 2000, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au versement des primes "ravalement de façades" suivantes :

Demandeur	Adresse chantier	Montant des travaux retenus	Montant de la prime
SCI ELDA Mme Laborieux Elsa La Godardière 85500 Beaurepaire	7, place Saint Laurent	5 000 €	150 €
M. Foulonneau Louis 17, rue de la Promenade 85500 Beaurepaire	17, rue de la Promenade	2 000 €	150 €
M. Dahéron / Mlle Cousseau La Simbrandière 85500 Beaurepaire	La Simbrandière	8 704 €	150 €

71-2014 : Encaissement d'un remboursement suite à un sinistre (poteau stop accidenté)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du fait qu'une personne a descellé avec son véhicule un panneau « stop » situé à proximité de la Mairie.

Son véhicule n'ayant pas de dommage, cette personne a accepté de rembourser à la commune le temps passé à réinstaller le panneau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement de 55 €.

72-2014 : SyDEV : proposition d'adhésion à un groupement de commandes concernant l'électricité des bâtiments communaux

A compter du 1er janvier 2016, les consommateurs ne pourront plus continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité pour leurs sites souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA (tarifs « jaune » et « vert »).

Le SyDEV propose donc aux collectivités de Vendée d'adhérer à un groupement de commandes permettant la mise en concurrence des fournisseurs concernant ces tarifs « jaune » et « vert », ainsi que les tarifs « bleus », et incidemment d'obtenir de meilleurs prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce groupement de commandes concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité des bâtiments communaux.

73-2014 : Demande de subvention concernant l'installation d'économiseurs d'eau dans les bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir une aide au titre du Contrat Régional du Bassin Versant (C.R.B.V.) de la Sèvre Nantaise concernant l'installation d'économiseurs d'eau dans les bâtiments communaux. Le taux de l'aide versée par la Région Pays de la Loire s'élève à 40 % du montant H.T.

L'audit des points d'eau concernés devant être remis en Mairie le 3 octobre prochain, et les dossiers de demande d'aide devant être déposés à cette même date, Monsieur le Maire propose de joindre au dossier de demande de subvention la présente délibération de principe, laquelle sera complétée par une seconde proposée au prochain Conseil Municipal mentionnant le montant du devis et le montant de l'aide sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'engager dans l'installation d'économiseurs d'eau et de solliciter l'aide régionale correspondante.

Le Maire,

Jean-Pierre DENIAUD

MAIRIE DE BEAUREPAIRE